

L'an deux mille quatorze, le sept février à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaients Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., COUSIN G., LAUGAUDIN C., INGOUF P., MAYNOU A., DUBOIS G., LORNE V., MANSARD J. et CREPEL O.

Absents : Mme CALDARA Claudine qui a donné pouvoir à Mr SYLVESTRE François
Mme BUFFARD Nadine qui a donné pouvoir à Mme MANSARD Jocelyne
Mme CARON Véronique qui a donné pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal
Mme TESTA Marjorie : excusée
Mme GUILLET François

Secrétaire de séance : Mme MANSARD Jocelyne

Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine.

1°) 2014-01 Délibération IAT 2014 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté une enveloppe IAT 2014 pour un montant de 12 000 € pour l'ensemble des agents (celle-ci correspondrait au 13ème mois des agents). Elle sera versée trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre 2014.

2°) 2014-02 Délibération IEMP : "A.T.S.E.M."

2014-03 Délibération IEMP : "Adjoint Administratif 1ère classe)

et 2014-04 Délibération IEMP : "Adjoint Technique Principal 1ère classe)

Mr le Maire rappelle le but du versement de ces indemnités aux cinq agents concernés pour leurs déplacements personnels, leurs disponibilités, leurs heures du week-end... Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder à l'unanimité une enveloppe globale de 1 153 € pour la filière médico-sociale, une enveloppe de 2 306.00 € pour la filière administrative et une enveloppe de 2 408 € pour la filière technique.

3°) 2014-05 Délibération dons Cuy Infos : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les différents dons reçus pour l'élaboration du CUY INFOS. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les dons des entreprises suivantes : SPI Extincteurs : 25 € ; ATTITUDE B : 60 € ; SARL DENISOT : 50 € ; l'entreprise ROGER : 50 € ; les Vergers de NOSLON : 50 € ; Poivre Rouge : 50 € et SCI La Renaissance de 200 €. Les membres autorisent Mr le Maire à établir le titre de recette correspondant.

4°) 2014/06 Délibération SMACL : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chèque de remboursement de la SMACL concernant l'arrêt maladie de Mr FLE Michel concernant la période :

- du 26 septembre 2013 au 31 octobre 2013 soit 36 jours

- franchise de 15 jours soit 21 jours : 1 348.37 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter le chèque pour un montant de 1 348.37 € et autorise Mr le Maire à établir le titre de recette correspondant.

5°) 2014/07 Délibération adhésion au Syndicat D'Energie de l'Yonne : Mr le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale sont dissous. La Fédération Départementale d'Electrification de l'Yonne, Syndicat D'Energie de l'Yonne au 1er janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence suivante :

- 4.3.1. : - la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ;
- 4.3.2. : - la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ;
- 4.3.3. : - la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;
- 4.3.4. : - l'organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public

Et dans tous les cas, le suivi des bilans énergétiques et de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et des réseaux.

Monsieur le Maire propose de retenir le niveau 4.3.3. : la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations.

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental D'Energie de l'Yonne à partir du programme de travaux 2014,

- de ne pas adhérer au 4.3.4. "organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public"

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

6°) 2014-08 Délibération ECAL : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour contribuer à améliorer les conditions de séjour, les distractions et l'environnement des résidents des maisons de retraite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à cette demande de subvention et verse à l'association la somme de 240.30 € correspondant à 0.30 € par habitant soit 801 habitants et autorise Monsieur le Maire, à établir le mandant correspondant.

7°) 2014-09 Délibération A.S.E.A.M.A.S. : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour contribuer à améliorer les formations organisées par cette association, échanger des connaissances etc... Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à cette demande de subvention et de verser à l'association la somme de 100 €, autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

8°) Club des Sages : Monsieur le Maire lit le courrier reçu par l'association Club des Sages, un concours de dessin sera organisé par les écoles lors du salon des arts qui aura lieu le 5 et 6 avril 2014. L'association demande à la commune une participation afin d'acheter des lots pour récompenser les enfants. En 2011, ce concours a déjà été organisé et la commune avait participé à la hauteur de 250 €, le Conseil Municipal propose de participer à hauteur de 250 €.

9°) La mairie a reçu de nombreuses demandes de subventions : - Collège de Pont sur Yonne (voyage latiniste) ; Maison familiale de Villevalier ; la maison familiale de Gron ; l'association Rock n'swing et la MJC. Le Conseil Municipal refuse ces demandes.

10°) Conseil Général : Un courrier est arrivé en Mairie, le Conseil Général souhaiterait obtenir un exemplaire de chaque Cuy Infos, le Conseil accepte.

11°) Convention mise à disposition de la salle de convivialité : Le Maire informe le conseil que nous devons refaire les conventions pour les associations. Le Club des Sages a déjà réservé 4 dates pour l'année (fête de la musique ; salon des arts ; repas à thème et le 31 décembre 2014). Monsieur le Maire informe au Conseil que le salon des arts est une animation à part, destinée à l'ensemble des administrés. Pour cette année, le conseil propose de leur laisser gratuitement la salle pour ces 4 manifestations, une nouvelle étude sera effectuée pour l'année prochaine. La convention pour les autres associations reste à 2 locations par an.

12°) La directrice de l'école primaire souhaiterait partir en voyage découverte avec sa classe CP et CE1, elle demande au Conseil la somme allouée par enfant. Le Conseil Municipal propose de donner 30 € par enfant et de prêter la salle gratuitement pour toute manifestation permettant de collecter des fonds.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30